



UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE !



# SUD RENAULT Cléon

RUE DE TOURVILLE

BP 104

76 410 CLÉON

☎ : 01.76.86.69.76

01.76.86.83.74

01.76.86.13.78

✉ : sud.cleon@renault.com

TRACT N°5 Le 13 avril 2016

## ENCORE ET ENCORE DU MOINS

**Vous croyez connaître tout du contenu du projet de loi El Khomri ?**

**Erreur !** Comme ce fut le cas avec la loi Macron, ce nouveau projet

est une loi fourre-tout qui démantèle discrètement tout sur son passage.

Non content de casser le code du Travail, il prévoit aussi d'attaquer

le rôle de la médecine du Travail.

### Explications :

Aujourd'hui, dans le cadre de votre contrat de travail, vous êtes reçu périodiquement par un médecin du travail qui examine votre état de santé et déclare votre aptitude au poste que vous occupez.

### Demain, si la Loi Travail est adoptée, deux choses vont changer :

Pour les salariés occupant un poste considéré à risque pour leur santé : le médecin du travail procédera à un "examen médical d'aptitude" ainsi qu'un suivi périodique. Au cours de ce suivi, le salarié peut être placé apte ou inapte. **En cas d'inaptitude, la loi n'obligera plus l'employeur à procéder au reclassement du salarié dans un autre emploi !** Le médecin endossera ainsi un rôle de « contrôleur » aux conséquences terribles et une médecine de sélection s'imposera, loin du rôle de prévention que les médecins du Travail entendent exercer aujourd'hui.

Pour les autres salariés considérés non exposés aux risques : ceux-là recevront un traitement allégé. Ils formeront la majorité perdante pour laquelle une simple "visite d'information et de prévention" pas forcément réalisée par un médecin, tiendra lieu de fiche d'aptitude lors de l'embauche.

Et ensuite, c'est l'imprécision quant aux modalités et à la périodicité de leur suivi !

L'employeur fera ce qu'il veut...jusqu'à tout supprimer ?

Le lien entre les salariés et leur médecin du travail sera tout simplement coupé !

**Ce lien est pourtant essentiel à notre époque où le stress, le burn-out et les troubles musculosquelettiques font des ravages.** Comment repérer un salarié en difficulté sans visite régulière? Le travail de prévention des médecins perdra tout son sens tandis que les salariés n'auront plus la protection des médecins du travail. Cette perte mutuelle est une mauvaise nouvelle pour nous, au moment où la pression dans les entreprises est plus forte que jamais...

**Inversement, cette dégradation représente une double aubaine pour les employeurs : réduire la facture de la médecine du travail en transférant son coût vers la collectivité, et se débarrasser facilement des salariés en mauvaise santé...**

## Au prétexte de « moderniser la médecine du Travail », le projet de loi réduit son action, avec des effets délétères pour notre santé !

Nous sommes confrontés à des organisations du travail de plus en plus violentes et à des employeurs qui nient ou banalisent les dégâts humains engendrés, quand ils ne les mettent pas dans la balance du chantage à l'emploi.



# Montée des revendications

l'épisode des grévistes en Turquie soulève une vraie question pour **Renault**. Alors qu'il alimente l'essentiel de sa production européenne via les pays à bas coût (Roumanie, Maroc, Turquie, Slovénie, Espagne), le constructeur français est confronté à une montée des revendications dans certaines zones. Outre la Turquie, c'est le cas de la Roumanie, où le constructeur a annoncé le mois dernier son intention d'automatiser davantage son usine de Pitesti du fait de la hausse des coûts de main-d'œuvre.

## DÉLATION CONTRE UN SALARIÉ PRESTATAIRE

Le 15 mars dernier, un salarié prestataire de RENAULT envoie un message depuis son ordinateur personnel, après sa journée de travail et de son domicile. Parti depuis sa messagerie personnelle, ce message est adressé aux organisations syndicales du Technocentre et à 2 élus CFE-CGC. Dans ce mail il propose que soit organisée et suivie d'un débat la projection du film « Merci Patron ! » par les syndicats, et suggère un rdv après la manifestation contre le projet de loi travail. **Dès le lendemain, la direction de RENAULT transmet le fameux mail au directeur de la société prestataire en interdisant purement et simplement à ce salarié de revenir au Technocentre !** Convoqué par son employeur, le salarié est mis à pied en attendant une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute grave !



## **NON ! Nos collègues prestataires ne sont pas devenus des citoyens de seconde zone ou des esclaves modernes privés de protection !**

Que les milliers de prestataires présents sur le site se rassurent : de la même manière qu'ils peuvent participer aux élections professionnelles de notre établissement et peuvent adhérer à un syndicat RENAULT, ils peuvent continuer à demander conseils, aide et assistance aux élus RENAULT de notre établissement, il suffit juste de choisir les « bons » et d'éviter les autres...

**Comme notre collègue prestataire, SUD vous recommande d'aller voir le film « Merci Patron ! »**

**Une excellente leçon d'espoir pour la lutte !**

## La parole aux salariés

### Que sont-ils devenus ?

Que sont-ils devenus ? Cela nous fait penser à un titre de presse pour évoquer les stars du petit écran ou les vedettes éphémères des reality-shows. Bref tous ceux qui ont disparu du PAF.

Mais que sont-ils devenus ou plutôt que vont-ils devenir ?

Ils sont nombreux à avoir passé les tests d'embauche.

On sait :

- Que certains ont malheureusement échoué. « Pas bons » pour être embauchés, mais bons, pour continuer à être intérimaires.
- Qu'une centaine a réussi et fait partie du personnel Renault. Nous leur souhaitons bonne chance car le parcours du combattant commence.
- Et que deviennent ceux qui ont passé les épreuves avec succès mais qui à ce jour ne sont toujours pas Renault ?

Quelques-uns nous ont interpellés à ce sujet. Ils attendent une réponse et nous les comprenons. Nous qui sommes passé par ce là nous savons que le cheminement est long et prenant. Il ne faudrait pas qu'ils aient fait le parcours d'embauche pour rien.

Seront-ils dans le prochain contingent ? Oui ? Non ? Quand ? Autant d'interrogations qui suscitent des réflexions sur leurs avenir.

La direction doit leur apporter une réponse positive.



*SOUTENEZ NOS ACTIONS,  
NOTRE COMBAT.*

**VOS REPRESENTANTS SUD CLEON :**

**Claude Avella tél : 01.76.83 74**

**Dris Oulachir tél : 01.76.86.69.76**

**Christine Taffin tél : 01.76.86.13.78**

**Guy Taffin tél : 06 43 69 44 41**

**Mail pour nous contacter**

**Sud.cleon@renault.com**

**SOUTENEZ NOS ACTIONS,  
NOTRE COMBAT.**



**ADHERER A SUD RENAULT CLEON**

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ..... A .....

Adresse : .....

.....

Ville : .....

Code postal : ..... tél : .....

Entreprise :

.....

Adresse de l'entreprise :

.....

.....

..

Profession :

.....

Déclare adhérer au Syndicat Sud Solidaires Industrie Haute-Normandie

et m'engage à payer régulièrement ma cotisation mensuelle à partir de ce jour.

Fait à

Signature

Le

**La rincette.**

Suite à l'article : la parole aux salariés du tract n° 4...à propos de SUEZ Cléon (anciennement Sita)

Un employé se confie. Suite à cet article un chef aurait fait signer à chaque opérateur (ça en fait des témoins) un document sur lequel les big-bag ne doivent pas être pris dans les conteneurs bleus ou marrons (Bleu = reste de repas... Marron = produits souillés) Ce qui veut dire qu'ils devraient prendre les big-bag plastiques dans les autres conteneurs. On espère qu'il n'y aura pas de problèmes de santé (problèmes cutanés, démangeaisons etc...) ou d'accident (un chiffon souillé de produit corrosif jeté dans un conteneur par erreur.) La hiérarchie de Suez Cléon devra dans ces cas répondre de ses erreurs en voulant faire l'économie de big-bag.

**...à bon entendeur...**